

Question de Mme Kattrin Jadin au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "le développement des start-up belges" (n° 10016)

Kattrin Jadin (MR): Monsieur le ministre, selon une étude internationale, les start-up européennes créeraient en moyenne treize emplois et prévoient d'embaucher sept personnes dans les douze prochains mois. En ce qui concerne les start-up belges, une étude révèle qu'elles auraient permis de créer en moyenne 7,3 emplois supplémentaires. Par ailleurs, le rapport de cette enquête constate que bien souvent, ce sont les économies des fondateurs et le soutien de la famille et des amis qui constituent la première source de financement. Ainsi, en Belgique, pas moins de 35 % de ces entreprises auraient été financées sur fonds propres. Toujours selon l'étude, si 90 % des start-up interrogées jugent l'état de leur activité satisfaisante, de nombreux professionnels du secteur réclament néanmoins davantage de soutien financier pour développer leurs activités innovantes.

Monsieur le ministre, j'ai beaucoup étudié votre plan PME. Je sais qu'il comprend énormément de mesures. Je n'oserais pas dire que je le connais par cœur car je l'étudie toujours. Je sais en tout cas que vous connaissez cette problématique et qu'elle vous tient à cœur. Mes questions ont néanmoins trait au fait de savoir si vous disposez de statistiques permettant de confirmer le potentiel de création d'emplois des start-up belges, ainsi que la proportion d'entre elles effectivement financées sur fonds propres. Estimez-vous satisfaisants les incitants fiscaux et les accès au financement actuels encourageant la création de start-up innovantes?

Willy Borsus, ministre: De nombreuses études montrent en effet, au niveau européen et au niveau international, que les difficultés de financement rencontrées par les start-up ainsi que les modes de financement auxquels ces sociétés ont recours sont diversifiés. Il s'agit notamment d'études réalisées à l'initiative de la commission européenne ou à l'initiative de l'IOSCO (*International Organization of Securities Commissions*). La plupart de ces études reprennent des statistiques spécifiques par pays.

De manière générale, je constate que les PME start-up se financent dans un premier temps sur fonds propres et en recourant aux proches, les fameux trois F (*family, friends and fools*). Dans un stade ultérieur de leur développement, elles recourent à des financements bancaires ou de type *business angels*, ou d'autres dispositions encore. J'observe un grand nombre d'initiatives menées par le secteur bancaire, que je salue, pour financer la création ou la croissance de jeunes entreprises ou d'entreprises en général.

On sait qu'à côté de ces dispositifs, nous avons souhaité, à travers le *tax shelter* PME, donner un outil significatif pour favoriser le financement de proximité, le *crowdfunding* et d'autres éléments de participation au capital des jeunes entreprises de moins de quatre ans.

L'objectif était de pouvoir rassembler des fonds propres, ou les accroître rapidement avec ces moins 45 % de déduction fiscale à l'impôt des personnes physiques, ou moins 30 %. On a vraiment frappé fort en l'espèce, me semble-t-il, d'autant plus que les PME représentent, comme on le sait, 99 % de nos sociétés en Belgique et 52 % des emplois du secteur privé. Il y a donc un potentiel de création d'emplois lié à la création et au développement des PME, essentiel pour notre économie.

Je souhaite donc continuer à soutenir ces initiatives. Dans le cadre du plan PME que vous avez évoqué, la loi-programme du 10 août dernier a vraiment créé de toutes pièces ce nouveau cadre de financement. On sait par ailleurs que ces dispositions de financement et leur déductibilité fiscale à 45 ou à 30 % s'expriment à travers quatre modes de financement. Le premier d'entre eux est la participation directe dans le capital de la jeune entreprise et les trois autres consacrent des participations structurées ou indirectes, ou via des plateformes. Ces trois autres volets de l'application de ces participations en capital sont en voie de finalisation, après la nécessaire concertation avec la FMSA et un certain nombre d'interlocuteurs. J'espère qu'ils pourront entrer en application très rapidement, de sorte que le mécanisme complet sera alors en œuvre.

L'autre volet concerne l'évaluation de la loi du 21 décembre 2013 relative au financement des entreprises, qui est en cours. La méthodologie est passée au gouvernement, les consultations sont en cours. J'insiste également sur le fait que des dispositions telles que la mesure 'zéro coti' ou les réductions supplémentaires de cotisations sociales sur les tout premiers emplois contribuent également à aider ces jeunes entreprises.

Des mesures sont donc prises par rapport au financement. Il y a le suivi de toute une série d'études, les incitants fiscaux, l'évaluation de la loi de décembre 2013, ainsi que des mesures liées à l'emploi ou à l'investissement. Voilà le panel de ce qui est aujourd'hui sur la table. Je n'exclus pas, en fonction de l'évaluation et du monitoring de ceci, que nous puissions encore améliorer et aller plus loin à l'avenir.

Katrin Jadin (MR): Les moyens budgétaires nous le permettent. Merci, monsieur le ministre, pour votre réponse très complète. Je suis sûre que ces mesures permettront d'encore créer de nouvelles vocations en termes de start-up dans notre pays.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.